



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 17 février 2023

2023 - 067

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement pour des travaux de toiture parking du monument aux morts réalisé par la SARL MIQUELLY.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (sous peine d'enlèvement de véhicules par la fourrière) parking du monument aux morts, plus précisément cinq places de stationnement le vendredi 24 février 2023.

Article 2 : La SARL MIQUELLY sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de des travaux.

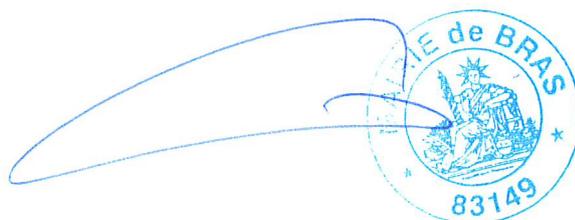
Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général et le Gardien de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité